



Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE
Section de la Haute Loire
17, rue des Moulins – BP351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX
fo.ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr
Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>

Compte rendu CTL du 2 au 3 décembre 2020

PASSAGE EN FORCE du NRP au 01/01/2021!

Initialement convoqué sur une journée, ce CTL marathon s'est déroulé sur 1 jour et demi pendant lequel tous les sujets à l'ordre du jour n'ont pu être abordés.

La faute à qui ? A une direction qui a soumis aux représentants des personnels un ordre du jour démentiel et dont l'unique but était de procéder à un vote afin de faire remonter à l'administration centrale que le dialogue social avait bien eu lieu, quel qu'en soit l'issue. Tout au long de la séance, la présidente s'est acharnée à vouloir faire au plus vite et bâcler les débats.

Simulacre de dialogue social !!! car à aucun moment nous n'avons été entendus par une présidente sourde à tous les arguments présentés.

Il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre ! Notre présidente/directrice est très forte en la matière ! Son mépris écrasant des personnels n'a d'égal que sa loyauté sans faille à un système jusqu'aboutiste qui n'a pour seul objectif que de liquider la DGFIP !

C'était sans compter sur la résistance de la représentativité syndicale et notamment des élus **FO-DGFIP** qui n'ont rien lâché.

La direction voulait faire au plus vite ? Nous nous sommes attachés à démonter pièce par pièce la présentation de son projet mal ficelé et incohérent dont elle était incapable de donner des explications sensées. Cela a pris le temps qu'il fallait... et nous y retournerons.

A l'ordre du jour, la Direction avait inscrit :

- 1 – Approbation du PV du CTL du 26 septembre 2020 (pour avis)
- 2 – Le nouveau réseau de proximité dans le département de la Haute-Loire (pour avis)
- 3 – Situation des temps partiels dans le département (pour information à la demande des organisations syndicales)
- 4 – Questions diverses

En préambule, les représentants **FO-DGFIP** ont lu une déclaration liminaire consultable sur le site local <http://fo-dgfip-sd.fr/043/>

En réponse aux liminaires, la présidente contre attaque en se réjouissant des 40 futurs emplois qui arriveront dans le département dans le cadre de la démétropolisation.

Elle oublie seulement de dire que ce ne sera qu'en 2023 et qu'entre temps il y aura eu des élections présidentielles et des suppressions d'emplois supplémentaires!

Elle s'est lancée ensuite dans une magistrale promotion des EFS (Etablissement France Service) qui selon elle sont soutenus par une majorité d'élus avec qui elle est encore en phase de concertation..

Les représentants **FO-DGFIP 43** se sont positionnés contre cette affirmation : c'est le désengagement de l'Etat depuis plusieurs années qui **oblige** certains élus locaux à avoir cette position. Ceux qui ont vu leurs services publics (Poste, école, trésorerie...) supprimés n'ont pas d'autre alternative.

FO-DGFIP a également dénoncé l'inadéquation des moyens alloués depuis de nombreuses années à la DGFIP notamment au travers des suppressions d'emplois qui ont mis les services à l'os et dans l'impossibilité de réaliser correctement leurs missions. **Un véritable sabotage !**

Pour les représentants **FO-DGFIP**, le rôle de la direction serait bien de défendre les services et les missions en demandant des moyens plutôt que de se retrancher derrière des prétextes fallacieux tel « *je n'y suis pour rien, c'est le Parlement qui vote le budget et les suppressions d'emplois...* »

La délégation **FO-DGFIP** a mis la présidente/directrice devant ses responsabilités et dénoncé sa loyauté sans faille qui la conduit à ne pas faire remonter les incohérences de projets comme celui du NRP qui va à l'encontre d'un véritable service public au service des citoyens. La passe d'armes sur le sujet a été un moment fort où les décibels sont montés et où l'administration n'en est pas sortie grandie !

FO-DGFIP 43 a rappelé les fondamentaux à notre direction : nous sommes aujourd'hui dans un CTL où élus et direction peuvent s'exprimer à égalité ; le rôle de la présidente est à dissocier de celui de la directrice : la position du CTL doit remonter obligatoirement à la direction générale. Peut-être une formation s'impose-t-elle ?

Nous sommes ensuite revenus sur la phase de concertation encore en cours avec les élus locaux : si concertation il y a, pourquoi s'acharner aujourd'hui 2 décembre à mettre en place un projet au 1er janvier ? Pourquoi ne pas prendre le temps et reporter le calendrier ?

Réponse : les remarques de certains élus, notamment du côté de la communauté de communes de Cayres-Pradelles, ont été remontées à la direction générale mais à ce stade, le projet de NRP du 43 est maintenu tel quel.

FO-DGFIP 43 est revenu sur les propos de la direction qui affirme que les élus sont d'accord avec le NRP. Nous avons dénoncé la pseudo concertation affichée : certains élus n'avaient même pas été informés début novembre du projet ! Ainsi la communauté de communes du Mézenc-Loire-Meygal où le président a découvert la fermeture de la trésorerie du Monastier/Gazeille au 01/01/2021 lors de l'entrevue qu'il nous avait accordée le 18/11/2020.

Concernant la communauté de communes de Cayres-Pradelles, nous avons mis la présidente face à son échec en tant que directrice fortement contestée lors de sa présentation du projet de fermeture de la trésorerie de Cayres au 01/01/2021 lors du conseil communautaire du 15/10/2020. Les élus du plateau ne se sont pas laissés faire ; il faut dire qu'ils avaient déjà vécu la fermeture de la trésorerie de Pradelles et l'abandon d'une permanence sur place au bout d'un an. Leur bon sens s'oppose aux promesses faites aujourd'hui tant sur les permanences que sur l'engagement de financer dans un 1er temps les EFS!

FO-DGFIP, conjointement avec les autres organisations syndicales, a dénoncé l'ordre du jour de ce CTL et l'impossibilité de le tenir sur une journée. Nous avons rajouté que 2 points à l'ordre du jour ne pourraient pas être abordés car incomplets et non aboutis : ceux concernant la mise en place du SGC (Service de Gestion Comptable) du PUY EN VELAY et de la trésorerie hospitalière prévus en septembre 2021. Un point essentiel, le volet emplois, étant inconnu, impossible de donner un avis dans ces conditions ! Nous en avons demandé le report.

La présidente a maintenu sa position.

Les représentants des personnels ont alors voté une motion indiquant qu'ils ne souhaitent pas se prononcer sur ces 2 sujets lors de ce CTL. **VOTE UNANIME DES OS.**

1 – Approbation du PV du CTL du 26 septembre 2020 (pour avis)

Ce PV a fait l'objet d'un amendement par un élu CGT qui a été refusé par la direction qui persiste dans son refus.

FO-DGFIP en revient une fois de plus aux fondamentaux : les remarques des représentants des personnels élus doivent être systématiquement reportées sur les PV.

Après 10 minutes de débats, la DDFIP porte finalement aux votes ce rajout et l'approbation du PV par le CTL. **VOTE UNANIME DES OS.**

Les représentants des personnels ont également réitéré leur demande de pouvoir se prononcer sur les PV des CTL antérieurs (ceux de 2019) non encore soumis au vote.

Sujet récurrent de crispation avec la direction qui s'était jusqu'alors refusée à les produire, arguant du manque de personnel et du temps pris pour leur rédaction.

Elle finit par accepter à contrecœur de les présenter prochainement aux votes. A suivre...

2 – Le nouveau réseau de proximité dans le département de la Haute-Loire (pour avis)

Avant d'entamer les débats sur le sujet, les représentants **FO-DGFIP 43** interpellent la direction sur les avis rendus (suite à notre demande du 24/11/2020) par le médecin du travail et l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST).

Ceux-ci pointent du doigt et de manière détaillée les forts risques psychosociaux qu'engendreront les réorganisations d'ampleur au sein de plusieurs services et mettent en garde la direction.

Au vu des conclusions de ces avis, **FO-DGFIP 43** demande la tenue en urgence d'un CHS-CT.

L'ensemble des représentants des personnels soutient notre demande.

La direction indique qu'elle convoquera un CHS-CT prochainement.

Plus de 2 heures après le début de la séance, nous en venons au sujet principal du NRP.

La direction présente son projet en 9 dossiers distincts :

- l'accueil de proximité
- le SGC de Brioude
- le SGC de Langeac
- le SGC d'Yssingeaux
- le SGC du Puy en Velay
- les conseillers aux décideurs locaux
- le transfert des EHPAD
- la trésorerie hospitalière
- le transfert de l'assiette et du recouvrement sur les SIP du Puy et de Brioude

1) Accueil de proximité

La présidente de séance, sûrement pressée d'en finir au plus vite (ce qui sera son attitude tout au long de ce CTL), ne se donne même pas la peine de détailler la fiche et donner des explications sur le sujet. « *Vous avez lu, vous avez des questions ?* »

Indignation des représentants **FO-DGFIP** qui la somment de présenter sa fiche ! C'est la moindre des choses d'assumer jusqu'au bout son projet !

Elle nous donne donc des précisions sur les fameux points de contact destinés à assurer la présence de la DGFIP dans les territoires.

En plus des structures de plein exercice (encore existantes), seront mises en place des **permanences** au sein des EFS (Espace France Services) ou d'espaces publics (mairies ou autre lieu mutualisé).

Ainsi au 01/01/2021, le partenariat avec les **EFS** s'effectuera à **Saugues, Craponne, Vorey, Montfaucon et Le Chambon sur Lignon**. Des **permanences** seront mises en place à **Cayres (1 journée hebdomadaire), Le Monastier (2 demi journée hebdomadaires), et Ste Florine (ponctuelles selon échéances)** et assurées essentiellement par l'EDR (Equipe Départementale de Renfort) qui travaillera en même temps à distance.

Dans les EFS, l'animateur assurera l'accueil de 1er niveau. A défaut, une mise en relation avec un agent de la DGFIP sera organisée. Un référent DGFIP sera désigné dans les SIP pour chaque EFS. Pour compléter, un moyen de paiement (terminal de paiement électronique) peut à titre optionnel être mis en place.

FO-DGFIP 43 s'est interrogé sur le rôle du référent, sa disponibilité et les moyens mis à sa disposition.

Réponse : désigné au sein du SIP, il sera là en cas de blocage à l'EFS pour répondre aux situations les plus urgentes (il disposera d'un téléphone portable spécifique).

Nous sommes interrogés sur la réalité du décrochage téléphonique dans les services déjà bien sollicités par ailleurs et les risques de déplacement malgré tout des usagers vers les services existants.

Pour la direction, cela devrait bien fonctionner avec la mise en place de l'APRDV et des créneaux dédiés...

Nous avons alors eu droit à une démonstration inouïe de l'expert désigné par la DDFIP (le directeur du pôle fiscal) sur l'accueil réalisé actuellement par les services : rien ne marche et c'est la faute des agents ! de la pédagogie va être nécessaire pour revoir l'organisation et résoudre les insuffisances... Un audit serait en cours et des groupes de travail seront mis en place.

FO-DGFIP a dénoncé cette prise de parole méprisante pour les agents ainsi que la mise en place du GT accueil qui va servir seulement à gérer la pénurie du fait des suppressions d'emplois et de la mise en place du télétravail.

FO-DGFIP a également dénoncé la grande polyvalence demandée aux animateurs des EFS dont la formation à minima ne va pas les préparer aux compétences demandées et le service rendu au public sera moindre.

Interrogée sur le nombre de candidats DGFIP pour cet emploi, la direction précise que 2 agents se sont portés volontaires pour intégrer le vivier départemental mais qu'il ne s'agit à ce stade que d'un appel à candidature exploratoire ! Vocabulaire irréaliste qui semble vouloir dire que ce vivier n'a pas vocation à être

utilisé dans l'immédiat. Les collègues intéressés (probablement ceux impactés par les restructurations) apprécieront sûrement!

La présidente met aux votes son projet d'accueil de proximité : vote unanime contre des représentants des personnels.

2°) Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL)

La direction présente le nouveau réseau pour la gestion du secteur public local qui sera désormais partagé entre les Services de Gestion comptable (SGC) et les Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL).

Le CDL sera entièrement dédié au conseil auprès des collectivités locales. Il sera rattaché hiérarchiquement et fonctionnellement à la DDFIP.

10 CDL sont prévus au terme du projet NRP sur tout le département.

Au 01/01/2021 :

- 1 CDL sera implanté sur le ressort géographique du SGC de Brioude – il sera implanté dans les locaux de la communauté de communes de Brioude et dans les locaux de la mairie de Ste Florine.

- 2 seront implantés sur le ressort géographique du SGC de Langeac : 1 sera implanté dans les locaux des trésoreries actuelles de Saugues et Cayres + 1 dans les locaux du SGC de Langeac et de la mairie de Paulhaguet.

- 2 seront implantés sur le ressort géographique du SGC d'Yssingeaux : 1 sera implanté dans les locaux de la mairie du Monastier, de Tence et du Chambon sur Lignon.

Les représentants **FO-DGFIP** ont dénoncé cette mise en œuvre de la mise à mort de la séparation ordonnateur/comptable qui va conduire inévitablement à des situations de crispation entre les acteurs. La création d'un poste d'adjoint au sein des SGC aurait été plus cohérente.

FO-DGFIP a démontré que le comptable était l'interlocuteur à même de répondre aux sollicitations des ordonnateurs puisque c'est lui qui connaît le mieux le terrain et l'historique des collectivités.

Nous avons mis en évidence le transfert de charges effectué des trésoreries qui ferment vers les SGC, cela à effectifs non constants puisque le CDL est dissocié de la gestion à laquelle il participait activement dans les petites structures. Nous avons relayé notre inquiétude sur la future viabilité des SGC qui risquent à terme d'être submergés et subir le même sort que les trésoreries : la fermeture et le regroupement avec d'autres SGC.

Vote sur le projet : vote unanime contre des représentants des personnels

3°) Services de Gestion Comptable (SGC)

La direction présente les dossiers de création des SGC dans le département.

Ces structures auront vocation à concentrer les travaux de gestion effectués actuellement par les trésoreries.

Au 01/01/2021, 3 SGC sont prévus : à Brioude, Langeac, et Yssingeaux.- présentés dans ce CTL.

Celui du Puy est partiellement prévu pour le 01/09/2021 et celui de Monistrol/Loire pour le 01/01/2022.

Interventions FO-DGFIP 43:

Nous avons réitéré notre demande de report de la mise en place du NRP au regard des conditions sanitaires et notamment à la fin de l'état d'urgence.

Nous avons dénoncé le manque de préparation de ces projets ainsi que le manque d'informations envers les agents. Ainsi sur les modules horaires imposés notamment à Brioude, sur les positions administratives au 1^{er} janvier...

FO-DGFIP est intervenu longuement sur les conséquences psychologiques des restructurations envisagées. Nous avons fait remonter la détresse des agents confrontés à de profonds bouleversements tant sur le plan de l'organisation du travail que sur le plan personnel (mobilité forcée).

La création du SGC de Langeac a été particulièrement débattue et dénoncée.

En plus de locaux inadaptés et d'emplois vacants à venir, l'incohérence géographique du projet élaboré sans connaissance du terrain est évidente ! On rapproche des bassins de vie complètement différents (pays de Cayres/Pradelles et celui de Langeac) sans appréhender les contraintes routières, climatiques...

Nous avons rappelé l'opposition de l'AMF, des élus du pays de Cayres-Pradelles qui ont pris des délibérations, fait des motions et manifesté.

La direction précise que ces événements ont été remontés à la Direction Générale et qu'une réflexion est en cours.

Concernant le SGC d'Yssingeaux, **FO-DGFIP** a soulevé le problème de la charge des 7 EHPAD transférés sans emplois, notamment lors de l'élaboration des payes.

Malgré le renfort annoncé de l'EDR, un grand sentiment d'improvisation prédomine !

Globalement, la création de ces 3 SGC met en évidence un manque criant de préparation.

Une très nette impression que la direction a mis la charrue avant les bœufs : elle veut absolument avoir créé les structures au 1^{er} janvier (malgré tous les inconvénients dénoncés) et se défait sur de futurs groupes de travail pour les organiser.

Que les agents se débrouillent : c'est tout simplement inadmissible !

FO-DGFIP a également dénoncé le manque de visibilité sur le volet emplois et notamment sur le nombre de suppressions d'emplois programmées pour 2021. En l'absence de cette donnée, et vu les difficultés actuelles de certains postes en la matière, difficile de donner un avis éclairé !

Les représentants **FO-DGFIP** ont voté contre ce projet de création de 3 SGC au 1^{er} janvier 2021.

4°) transfert des EPHAD

Le NRP prévoit la mise en place de 2 SGC spécialisés dans la gestion des maisons de retraite. Les EPHAD d'Allègre, St Paulien, Pradelles et Saugues seront transférés au 01/01/2021 au SGC du Puy en Velay.

Les EPHAD de Lantriac, Le Monastier, St Julien Chapeuil, St Pal, Aurec, Bas en Basset et St Didier en Velay seront transférés au 01/01/2021 au SGC d'Yssingeaux.

La direction ne transfère pas d'emplois et est incapable de donner seulement le nombre d'emplois correspondant aux charges transférées. Elle attend les conclusions du CTL emplois Projet de Loi de Finances 2021 !

Nous avons dénoncé le volume de charges transféré sans emplois.

Et devant cet amateurisme et la seule volonté de nous faire voter sur la création d'une structure, les représentants des personnels ont voté unanimement contre ce projet.

5°) transfert de l'assiette et du recouvrement sur les SIP du Puy et de Brioude

Le transfert du recouvrement concerne :

- 4 communes gérées actuellement par la trésorerie de Saugues vers le SIP du Puy en Velay
- 7 communes gérées actuellement par la trésorerie de Saugues vers le SIP de Brioude
- 18 communes gérées actuellement par la trésorerie de Craponne vers le SIP de Brioude
- 1 commune du SIP du Puy vers le SIP de Brioude

Le transfert de l'assiette concerne 16 communes du SIP du Puy en Velay vers le SIP de Brioude

Ces transferts s'effectuent sans transferts d'emplois.

Situation dénoncée par **FO-DGFIP 43**. Le SIP de Brioude risque d'être mis en difficulté et sa pérennité engagée.

Ce projet s'inscrit dans le schéma final du NRP en Hte-Loire où seront mis en place 2 SIP sur le département : à Brioude et Yssingeaux

Vote contre unanime des représentants des personnels.

L'ensemble des représentants des personnels a refusé de voter sur les projets de création de la trésorerie hospitalière et du SGC du Puy en Velay qui ne doivent intervenir qu'au 01/09/2021.

Les éléments fournis par la direction étaient trop incomplets pour être en mesure de donner un avis. Ils devront faire l'objet d'un autre CTL.

Suite aux avis négatifs prononcés dans ce CTL sur l'ensemble du projet de NRP, une nouvelle convocation est programmée pour le 11 décembre. La question du temps partiel et les questions diverses y seront abordées.

Les représentants Force Ouvrière : Jocelyne LIMAGNE, Robert GAGNE titulaires - Philippe SAGNARD, Karine VEYSSEYRE suppléants – Jérémy Foll, Stéphanie BENOIT experts.

Au verso, vous trouverez pour plus de clarté, un tableau récapitulatif des opérations de restructurations programmées pour 2021 par la direction.

Projet DDFIP 43 de NRP 2021 :

Trésoreries actuelles	Situation au 01/01/2021	Situation au 01/09/2021
Auzon/Ste Florine	FERMETURE	
Bas en Basset	Transfert gestion maison retraite à Yssingeaux	
Cayres	FERMETURE	
Craponne/Arzon	Transfert recouvrement impôt à Brioude	FERMETURE
Le Monastier	FERMETURE	
Le Puy St Jean		Transfert gestion maisons retraite au SGC du Puy
Monistrol/Loire		Transfert gestion maisons retraite à Yssingeaux
St Didier en Velay	Transfert gestion maison retraite à Yssingeaux	
St Paulien	Transfert gestion maison retraite au Puy Ville	
Saugues	FERMETURE	
Vorey	/	/
Création des SGC (Services Gestion Comptable)		
SGC Brioude	Trésorerie Brioude + Auzon	
SGC Langeac	Trésorerie Langeac + Saugues + Cayres	
SGC Yssingeaux	Trésorerie Yssingeaux + Le Monastier	
SGC LE PUY		Le Puy Ville + Craponne
SGC Monistrol	/	/
Trésorerie Hospitalière		Création avec gestion de tous les hôpitaux du 43
Paierie départementale	/	/
Création de 5 CDL (conseillers aux décideurs locaux)	4 créations	1 création